



En 1985, Leucan a mis sur pied le seul camp d'été familial au Québec destiné aux enfants atteints de cancer ainsi qu'à leur famille : Le Camp Vol d'été. Le camp a été renommé en 2001 « Camp Vol d'été Leucan-CSN », grâce au partenariat établi en 1996 avec le Confédération des syndicats nationaux (CSN) qui le finance par plusieurs activités de collecte de fonds. Pour les familles de Leucan, ce camp est une opportunité de profiter de vraies vacances, d'oublier ne serait-ce qu'un instant la maladie. Il est adapté à leur réalité et à leurs besoins en offrant sur place une équipe médicale présente durant toute la durée du camp.

Camp Vol d'été



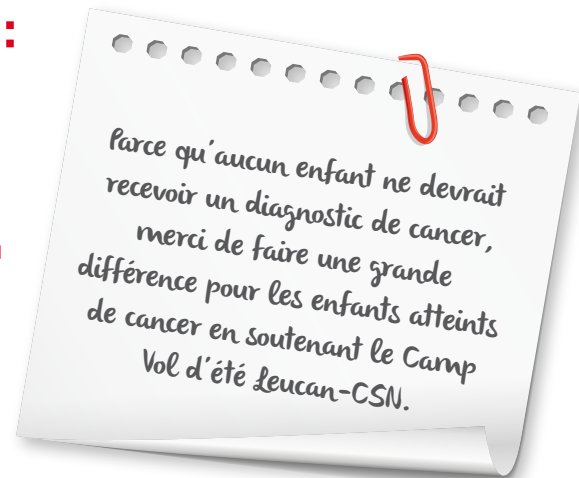
Donner par RETENUES À LA SOURCE : UN MOYEN SIMPLE ET FACILE D'OFFRIR UN SOUTIEN CONSTANT

Le programme de don par retenues à la source est tout simplement une somme d'argent déduite de votre salaire chaque paie. Vous décidez du montant qui est retenu sur chacune de vos paies. C'est pour vous un moyen simple et facile d'appuyer les enfants atteints de cancer et le Camp Vol d'été Leucan – CSN.

C'est donc votre employeur qui permet cette collecte de dons et transfère les montants recueillis à Leucan.

Comment vous pouvez mettre en place un programme de don par retenues à la source dans votre entreprise?

- 1 Vous devez d'abord obtenir l'accord et la participation de votre employeur puisqu'il s'occupera de la gestion du programme via sa comptabilité;
- 2 Votre employeur doit signer une entente avec Leucan;
- 3 Vous et tous les participants au programme devez signer un formulaire d'autorisation (avec les coordonnées, l'autorisation, le montant à prélever et une signature). Votre employeur aura une copie ainsi que le représentant de Leucan (Leucan vous fournira ces formulaires);
- 4 Votre don s'effectue sur la paie qui suit votre inscription au programme;
- 5 À la fin de l'année, les montants retenus à la source pour dons de charité apparaîtront sur votre T4 et votre Relevé 1 (vous ne recevrez pas de reçu fiscal);
- 6 Toutes les contributions reçues iront au financement du Camp Vol d'été Leucan-CSN.



De plus, votre employeur peut encourager encore davantage ses employés à donner en s'engageant à verser l'équivalent de chaque don effectué, ce que l'on appelle un

PROGRAMME DE JUMELAGE DE DONN.

VOTRE DON PERMET UN SOUTIEN CONSTANT AUX FAMILLES. ET VOUS EN BÉNÉFICIEZ AUSSI!

Suivez Leucan sur

LEUCAN : PARTOUT AU QUÉBEC POUR VOUS AIDER

Les équipes régionales de Leucan peuvent vous appuyer dans vos démarches. **Visitez le leucan.qc.ca/a-propos/equipe** pour connaître le bureau le plus près de chez vous.

Vous pouvez aussi rejoindre Suzie Mailloux au siège social suzie.mailloux@leucan.qc.ca 514 731-3696 ou 1 800 361-9643, poste 1211 leucan.qc.ca

